

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

1) Location de la salle (incluant les charges de fonctionnement)

	<u>Tarif pour 1 journée</u>		Caution
	Associations alixanaises et particuliers alixanais	Extérieurs	
Salle 1	130,00 €	410,00 €	500,00 €
Salle 2	250,00 €	600,00 €	500,00 €
Salles 1 + 2	380,00 €	1 010,00 €	1 000,00 €
Salles 2 + 3	620,00 €	1 220,00 €	1 800,00 €
Totalité des salles	750,00 €	1 640,00 €	2 200,00 €

	<u>Tarif pour 2 journées</u>		Caution
	Associations alixanaises et particuliers alixanais	Extérieur	
Salle 1	200,00 €	520,00 €	500,00 €
Salle 2	380,00 €	770,00 €	500,00 €
Salles 1 + 2	580,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €
Salles 2 + 3	860,00 €	1 570,00 €	1 800,00 €
Totalité des salles	1 060,00 €	2 090,00 €	2 200,00 €

Pour le réveillon de la Saint Sylvestre = le tarif de location applicable est celui de la location 2 journées.

Les associations alixanaises utilisatrices de la salle polyvalente à l'année ne versent qu'une seule et unique caution de 500,00€. Elle ne versent pas de caution supplémentaire pour leurs deux manifestations gratuites.

Les associations alixanaises demandant uniquement la mise de disposition dans le cadre de la gratuité à laquelle elles ont droit, soit 2 par an, versent une caution de 500,00€.

Pour les associations la sonorisation peut être louée au tarif suivant :

	Associations alixanaises	Associations ou sociétés Non Alixanaises	Caution
Sonorisation	20,00 €	40,00 €	500,00€

Restitution de la caution :

Pour tout litige constaté, la caution sera restituée après règlement du coût des détériorations (factures ou/et évaluation du temps passé par les services techniques).

2) Services logistiques optionnels réservés aux collectivités territoriales et aux Administrations :

Mise en place du matériel : 150,00€
Rangement du matériel : 150,00€

3) Tarifs des charges TTC de fonctionnement (pour 1 ou 2 jours de location):

85 € pour la salle 1
110 € pour la salle 2
195 € pour les salles 1 et 2
205 € pour les salles 2 et 3
290 € totalité des salles (1,2 et 3)

En cas d'état anormalement sale de la salle polyvalente à la fin de sa location, les tarifs de charges de fonctionnement ci-dessus pourront être augmentés selon le tarif horaire de la société de nettoyage pour une remise en état correct de la salle.

4) Pénalités

a- Défaut de nettoyage en fin de location/ Sanctions

A défaut d'avoir procédé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle, à l'enlèvement de son matériel personnel y compris emballages, poubelles, sans oublier le tri sélectif et le dépôt dans les containers prévus à cet effet aux abords extérieurs de la salle Rue du Stade, il sera apposé au responsable de la location une pénalité de 100,00 €.

b- Absence du responsable de la location à l'état des lieux (d'entrée ou de sortie) :

Sauf cas de force majeure, la non-présentation du responsable de la location à l'état des lieux (d'entrée ou de sortie) sera facturée la somme de 40€ au responsable de la location.

c- Déclenchement intempestif des alarmes

Tout déclenchement intempestif des alarmes entrainera une pénalité de 50,00€ par déclenchement à la charge du responsable de la location.

d- Usage d'artifices de divertissement et d'articles de pyrotechnie

La constatation d'utilisation prohibée d'artifices de divertissement ou d'articles de pyrotechnie sur le site de la salle polyvalente entrainera une pénalité de 300,00€ à la charge du responsable de la location.

e- Tapages nocturnes

En cas de tapage nocturne constaté (entre 22 heures et 7 heures du matin), une amende forfaitaire d'un montant de 450€ sera apposée au responsable de la location.